



# COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD  
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62  
greffe@levaud.ch  
Contr. habitants 022 366 45 25  
Bur. étrangers habitant@levaud.ch  
Bourse 022 366 45 29  
bourse@levaud.ch  
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal  
de et à  
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 29 avril 2019  
CL/ba-10.03

Délégués municipaux : M. Sylvain Pécoud, Municipal  
Mme C. Landeiro, Syndique

## **Préavis municipal N° 21/2019**

### **Demande d'aliénation des actions de la SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois), propriétés de la Commune**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Introduction**

Pour faire suite au courrier reçu le 11 avril 2019 et traité en séance de Municipalité le 29 ct, nous avons la possibilité de vendre les 125 actions que nous détenons à la SAPJV.

#### **2. Explications des faits**

La SAPJV, au cours de ces quatre dernières années, a progressivement réduit ses activités de transport, lesquelles cesseront définitivement en juin 2019.

En parallèle, dans le contexte de la liquidation, la société a vendu des actifs non nécessaires à son exploitation, notamment des véhicules ainsi que les immeubles de Gland et Cossonay.

Ces ventes ont permis de rembourser entièrement les dettes hypothécaires, de sorte que le Conseil d'Administration de la SAPJV propose aujourd'hui de racheter aux actionnaires qui le souhaitent leurs actions à la valeur nominale de CHF 100.-. Les actions rachetées par la société, seront, par la suite, annulées par réduction du capital-actions.

De ce fait et après étude de cette proposition, la Municipalité de Le Vaud, désire se séparer de ses actions, au prix suggéré par la SAPJV.

### **3. Délégation de compétences**

Le préavis N° 1/2016 fixe la délégation des compétences de la Municipalité à un maximum de CHF 10'000.- en cas d'aliénation d'actions. La Municipalité sollicite de la part du Conseil, l'autorisation de vendre les 125 actions qu'elle détient auprès de la SAPJV, pour un montant de CHF 12'500.-.

Ce montant sera versé en faveur du fonds Christinet, compte N° 9282.06.

### **4. Conclusion**

Au vu des éléments ci-dessus et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Le Vaud**

- vu** le préavis N° 21/2019 concernant la demande d'aliénation des actions de la SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois), propriétés de la Commune
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée d'examiner ce préavis,
- attendu** que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide** d'accepter la demande d'aliénation des actions de la SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois), propriétés de la Commune.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**La Syndique**

  
C. Landeiro

**La Secrétaire**

  
B. Aellen